

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/300***

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Excusés :

Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122.22 et L2122.23 du CGCT. Délibération D-2021/34 du 26 janvier 2021. Finances - Emprunts. Information.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2021-34 du 26 janvier 2021, vous avez décidé de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée du mandat afin d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

En application de l'article L.2122-23 du même code, le compte rendu vous est fait ci-après des actions menées.

Affaire traitée

1- Finances - Emprunts – Signature par la ville de Bordeaux d'un contrat de prêt pour un montant total de 8 379 208,00 € (huit millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit euros) – Communication

La ville de Bordeaux a décidé de donner suite à la proposition de La Banque des Territoires en signant un contrat affecté au budget 2024 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ La Banque des Territoires
- Budget 2024
- Financement d'un montant global de 8 379 208,00 € (huit millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit euros)
- Durée : 40 ans
- Type de taux : variable
- Taux d'intérêt : Livret A + 0,40%
- Paiement : trimestriel

Affaire traitée

2- Finances - Emprunts – Signature par la ville de Bordeaux de deux contrats de mise à disposition de lignes de trésorerie (prêts à court terme) pour une période d'un an. – Communication

La ville de Bordeaux a décidé de donner suite aux propositions de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et d'Arkéa dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
 - Budget 2024/2025
 - Mise à disposition d'une ligne de financement d'un montant global de 20 000 000,00 € (vingt millions d'euros)
 - Durée : 1 an
 - Type de taux : variable
 - Taux d'intérêt : Ester + 0.30 %
 - Paiement : trimestriel

- ✓ Arkea
 - Budget 2024/2025
 - Mise à disposition d'une ligne de financement d'un montant global de 20 000 000,00 € (20 millions d'euros)
 - Durée : 1 an
 - Type de taux : variable
 - Taux d'intérêt : Euribor 3M + 0.61 %
 - Paiement : trimestriel

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET